



## AVIS PUBLIC

### Calendrier des séances 2023 du conseil municipal

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2022, le Conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires pour l'année 2023. Les séances ont lieu à la salle du conseil (bureau municipal, 1661 rue Principale) à 20h00, sauf exceptions, habituellement les 2<sup>e</sup> lundis du mois :

- Lundi 16 janvier *(3<sup>e</sup> lundi, retour des vacances)*
- Lundi 13 février
- Lundi 13 mars
- Lundi 03 avril *(1<sup>er</sup> lundi, Pâques)*
- Lundi 08 mai
- Lundi 12 juin
- Lundi 10 juillet
- Lundi 21 août *(3<sup>e</sup> lundi, retour des vacances)*
- Lundi 11 septembre
- Lundi 02 octobre *(1<sup>er</sup> lundi, Action de Grâce)*
- Lundi 13 novembre
- Lundi 11 décembre

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 13 décembre 2022.

---

Marc Lévesque  
Directeur général & greffier-trésorier